

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

**Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés,
Notaires ", code CRPCEN 20004 titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO
(Corse-du-Sud), 3 avenue Eugène Macchini, Immeuble « Le Régent »,**

COMMUNE de CORRANO (Corse du Sud)

Date de l'acte : 29 avril 2026

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Maître Olivier LE HAY, Notaire associé de la société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés, Notaires ", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (Corse-du-Sud), 3 avenue Eugène Macchini, Immeuble « Le Régent »,

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil au profit de :

Monsieur Décius PERALDI, né à CORRANO (20168), le 04 mars 1864, époux de Madame Benoîte Marie GARNIER. Décédé à PARIS (75000), le 24 octobre 1930, et Monsieur Severin PERALDI, époux de Madame Lucie ELOPHE, Né à CORRANO (20168), le 15 novembre 1855. Décédé à PARIS (75000) (FRANCE), le 13 novembre 1930 sont propriétaires ensemble pour le tout ou chacun divisément pour la moitié (1/2) indivise des biens :

Diverses parcelles de terre :

Lieudit Piazza bien non délimité : section B n° 298 pour 01a 06ca pris dans contenance de 03a 25ca

Lieudit Orto di Noce bien non délimité : section B n° 313 pour 27ca dans une contenance de 82ca

Lieudit Corrighiaccia bien non délimité : section B n° 534, section b n° 536 et section B n°537 pour 17a 89ca pris dans une contenance de 26a 83ca

Lieudit Lecci Ventosi bien non délimité: section E n° 294, section E n° 295, section E n° 297 pour 09a 61ca pris dans une contenance de 01ha 35a 32ca

Lieudit Orto Lusandru : section B n° 225 pour 03a 59 ca

Lieudit Corrano : section B n° 346 pour 02a 85ca

Lieudit Castedari : section A n° 209 pour 02ha 80a 89ca

Lieudit Fatacciolu : section A n° 391, section A n° 392, section A n° 393, section A n° 394, section A n° 395, section A n° 396 pour 01ha 70a 72ca

Lieudit Chiosedu : section B n° 527, section B n° 528, section B n° 529 pour 60a 55ca

Lieudit Prati : section B n°530, section B n° 532 pour 23a 58ca

Lieudit Alamosa : section C n° 182 pour 03ha 82a 70ca

Lieudit Pagliacciaja : section C n° 247, section C n° 248, section C n° 249 et section C n° 272 pour 01ha 98a 48ca

Lieudit Arghia Alta : section C n° 340, section C n° 341 pour 05ha 03a 40ca

Lieudit Tardu : section C n° 406, section C n° 445 pour 49a 95ca

Lieudit nuzzera : section D n° 273, section D n° 274, section D n° 275 pour 02ha 45a 01ca

Lieudit Campu Longu : section B n° 277, section B n° 280 pour 02ha 03a 69ca

Lieudit Martinasca : section E n°127, section E n° 128 pour 25a 47ca

Lieudit Ponti da Trinita : section E n° 343 pour 44a 80ca

Lieudit Olivi : section A n° 288, section A n° 289, section A n° 307 pour 01ha 33ca 55ca

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Le présent avis sera affiché en Mairie pendant TROIS (03) mois.

L'avis de réception de la Préfecture devra être envoyé à l'adresse mail suivante : **formalites@spadonietassocies.notaires.fr**

**Pour Avis
Maître Olivier LE HAY
Notaire associé**